



Québec, le 21 octobre 2015

Conseil canadien des normes de la radiotélévision
CCNR
Boîte postale 3265, station « D »
Ottawa ON K1P 6H8

**Plainte à l'égard de V pour diffusion de propos discriminatoires
à l'égard des personnes handicapées**

À qui de droit,

L'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH), un organisme national de défense des droits des personnes handicapées et de leur famille, formule par la présente, une plainte contre le réseau de télévision V pour la diffusion de propos discriminatoires à l'égard des personnes handicapées dans le cadre de l'émission *Un souper presque parfait*. Voici les détails pertinents :

Émission : Un souper presque parfait
Date de la diffusion : 19 octobre
Diffuseur : V
Heure de diffusion : 18 heures 30

Ce lundi du 19 octobre 2015, Anne-Marie, participante à l'émission de V : *Un souper presque parfait* a tenu les propos suivants à l'égard des personnes handicapées :

«Les handicapés, y'ont pas leur place dans la société, genre», a-t-elle lancé, en préparant son dessert.

«On peut pas traiter les handicapés genre, pis le monde qui sont fous genre, de la même façon que nous, tsé ils font pas partie de la société genre, parce que nous on paie pour eux, mais eux autres ils contribuent à rien dans la société donc c'est une classe à part. Tsé, y'en a qui sont moins graves qui peuvent travailler et tout, mais les handicapés graves y'a rien à faire avec eux».

Le 20 octobre, devant le tollé de ces déclarations, voici ce qui a été publié sur la page facebook¹ de l'émission *Un souper presque parfait* :

Chers téléspectateurs,

Nous tenons à vous présenter nos excuses les plus sincères suite aux propos d'hier lors de l'émission Un souper presque parfait. Nous avons sous-estimé la portée de ceux-ci et nous regrettons profondément qu'ils aient blessé nos téléspectateurs. Nous allons retirer le contenu inapproprié de l'émission originale diffusée hier avant de la rendre disponible à nouveau.

Merci de votre compréhension.

Guillaume Lespérance

Producteur

Un souper presque parfait

et

Nathalie Brigitte Bustos

Directrice de la programmation

Groupe V Média

L'émission a été retirée des ondes, mais l'extrait de l'émission qui comporte cette déclaration a été mis en ligne sur Facebook² et l'est encore en date de ce jour. Le 21 octobre 2015, il avait été visionné plus de 1 million de fois.

Voici ce que l'animateur André Ducharme a affirmé concernant la diffusion de ces propos :

- *Cacher ce genre de discours ne le fait pas disparaître. La production a décidé de diffuser en réduisant au montage, j'appuie totalement cette décision³.*

Les excuses du producteur et de la directrice de la programmation, ont été faites sur la page Facebook de l'émission *Un souper presque parfait*, non sur le site Internet de l'émission, pas plus que sur celui de V. Aussi elles ont été faites à l'égard des téléspectateurs uniquement et non à l'égard de toutes les personnes handicapées et de toutes leurs familles, visées directement par de telles déclarations.

Ces propos sont discriminatoires à l'égard des personnes handicapées et contreviennent à l'article 2 du code de déontologie⁴ qui gouverne les télédiffuseurs, qui doivent veiller à ce que leur programmation ne renferme pas de contenu ou de commentaires abusifs ou indûment discriminatoires quant au handicap...

¹ <https://www.facebook.com/unsouperpresqueparfait>

² <https://www.facebook.com/jacob.montreal/videos/10207729066887404/?pnref=story>

³ <http://www.journaldemontreal.com/2015/10/20/une-candidate-dun-souper-presque-parfait-sattire-la-foudre-des-internautes>

⁴ <http://www.ccnr.ca/francais/codes/cabethics.php#Clause2>

Cette émission est diffusée en différé et un montage est effectué. Sciemment, V a pris la décision de diffuser des propos discriminatoires à l'égard des personnes handicapées, ce qui doit être sanctionné et ce qui justifie la plainte déposée aujourd'hui.

Je dirige depuis plus de 15 ans l'AQRIPH et, malheureusement, encore bien des préjugés sont présents dans notre société. L'impact de tels propos discriminatoires à l'égard de plus de 800 000 personnes handicapées qui vivent au Québec, est réel. L'impact à l'égard de leurs familles et de leurs proches, l'est tout autant.

Cette souffrance, car il s'agit bien de propos qui se traduisent par une réelle souffrance, aurait pu être évitée. Les personnes touchées sont plus que les cibles visées directement par les propos. Il s'agit en fait de milliers de citoyens québécois qui s'indignent de la diffusion de cette émission et qui commentent dans divers médias, ce manque flagrant de jugement de la part du télédiffuseur, de les diffuser. Il y a eu une violation flagrante des lois qui gouvernent les règles que le Québec s'est données en matière de télédiffusion et le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) doit agir.

L'AQRIPH vous demande donc d'intervenir, à la fois sur les propos discriminatoires diffusés et sur la décision de V de diffuser cette émission.

En espérant le tout conforme,

A handwritten signature in black ink, reading "Isabelle Tremblay". The signature is fluid and cursive, with the first name "Isabelle" written in a larger, more prominent script than the last name "Tremblay".

Isabelle Tremblay
Directrice générale de l'AQRIPH